

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 22 mars 2013

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°11

DÉCISION N° 230114/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/SD_FM/FM2
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2013.

Du 13 février 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines et civiles ; sous direction de la fonction militaire.*

DÉCISION N° 230114/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/SD_FM/FM2 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2013.

Du 13 février 2013

NOR D E F P 1 3 5 0 3 0 1 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 300.7

Référence de publication : BOC N°14 du 22 mars 2013, texte 11.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9., R*. 4122-14. et R. 4138-67.,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2013, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9. du code de la défense, est fixé à 175 et est réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2013.
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT.	0
ARMÉE DE TERRE.	37
MARINE.	73
ARMÉE DE L'AIR.	51
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.	5
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.	0
SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.	6
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.	0
AFFAIRES MARITIMES.	2
JUSTICE MILITAIRE.	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

pour le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

Le chef du service des statuts et de la réglementation,

Jean-Pierre ADNET.